

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Une mutuelle, c'est utile – Une mutuelle, c'est concret », la Mutualité Française en campagne sur le rôle indispensable des mutuelles

La Mutualité Française du 1^{er} au 22 décembre 2013 reprend la parole dans les médias. Elle lance une campagne de communication dans la presse quotidienne nationale et régionale⁽¹⁾. A travers deux accroches qui utilisent un ton décalé, cette campagne interpelle le grand public sur les besoins en santé auxquels les mutuelles répondent concrètement.



Les deux accroches, « **On peut vivre sans les mutuelles. Il suffit de n'être jamais malade** » et « **Vivre sans les mutuelles, ne serait-ce pas une solution à courte vue ?** » soulignent le fait qu'aujourd'hui les mutuelles sont indispensables pour prendre en charge parfois jusqu'à 46% des soins courants remboursables, quand ce n'est pas la quasi-totalité pour certains secteurs comme l'optique.

Un renvoi sur le site www.mutualite.fr

Cette campagne renvoie au site de la Mutualité Française : www.mutualite.fr, pour expliquer en quoi une mutuelle est indispensable et quelles sont aujourd'hui les inégalités d'accès aux soins auxquelles les mutuelles souhaitent répondre. Les internautes peuvent y retrouver les propositions de la Mutualité Française.

⁽¹⁾ Cette campagne paraît dans la presse quotidienne nationale, « Le Journal du Dimanche », « Les Echos », « Le Parisien Aujourd'hui en France » et dans la presse quotidienne régionale. Elle est également présente sur internet sur les principaux sites d'information générale et de relais d'opinion : les sites de la PQR, lemonde.fr, liberation.fr, lefigaro.fr...

A propos de la Mutualité Française

Présidée par Etienne Caniard, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France, soit près de 500. Six Français sur dix sont protégés par une mutuelle de la Mutualité Française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Ce sont des organismes à but non lucratif, des sociétés de personnes : elles ne versent pas de dividende. Régies par le code de la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers près de 2 500 services de soins et d'accompagnement mutualistes : établissements hospitaliers, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc.

Pour accompagner leurs adhérents tout au long de leur vie pour tous leurs problèmes de santé, elles mettent à leur disposition Priorité Santé Mutualiste, le service d'information, d'aide à l'orientation et de soutien sur des questions de santé.

La Mutualité Française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales et ses services de soins et d'accompagnement.

www.mutualite.fr